

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1185 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTERES

n° 1185

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

15 juin 1967

Numéro JO

n° 7 du 01/07/1967

Date du numéro

1 juillet 1967

TEXTE INTÉGRAL

l'Aceociation du Club de la Communauté Arabe, ayant son siège à Djibouti, est autorisée à acquérir une parcelle de terrain non bâtie, d'une superficie de 540 mètres carrés, faisant partie d'un terrain plus vaste (lot n° 556), sis à Djibouti, boulevard de la République, et immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 866 au nom de Mme Harsutta Chimanlal, épouse de M. Chimanlal Kanjee Parekh.